

Les différentes familles qui composent une tribu sont indépendantes les unes des autres : leurs chefs respectifs forment comme le conseil né du scheikh, qui ne peut prendre, sans leur secours, aucune résolution importante¹. C'est bien là, au fond, ce que l'étude comparée des textes bibliques nous montre avoir été l'état des tribus d'Israël, avant l'établissement de la monarchie.

ARTICLE III.

RAISONS PROVIDENTIELLES DE L'ORGANISATION ISRAËLITE AU TEMPS DES JUGES.

Oserons-nous rechercher maintenant pourquoi Dieu voulut que son peuple restât ainsi longtemps dans un état social, si primitif, si imparfait même, en apparence ? Il est possible, ce semble, d'en découvrir quelques raisons.

L'Écriture ne juge point cet état irréprochable. Nous lisons en effet, plusieurs fois, dans l'auteur sacré, lorsqu'il veut expliquer comment des crimes ou des actes répréhensibles ont pu se commettre au milieu de son peuple : « Il n'y avait pas alors de roi en Israël, et chacun faisait ce qu'il voulait². » On ne saurait, certes, regarder ces paroles comme une approbation d'un état social où pouvaient se produire avec impunité des méfaits semblables à ceux qui sont rapportés par l'historien de cette époque³.

Néanmoins, malgré ces imperfections reconnues, Dieu

scheikh de Banias, l'ancienne Césarée de Philippe, comme nous en avons été témoin en avril 1888, donne tous les jours gratuitement à manger à environ une cinquantaine d'hôtes. Nous n'avons rien pu lui faire accepter nous-même en reconnaissance de sa réception patriarcale; il nous a demandé de lui donner seulement notre carte de visite, qu'il était incapable de lire.

¹ Nous avons vu plusieurs fois ce conseil réuni en Orient, entre autres à Béthel.

² Jud., xvii, 6; xxi, 24.

³ Jud., xvii-xxi.

voulait que son peuple vécût sous le régime patriarcal, et lorsque, par la suite des temps, les douze tribus eurent reconnu combien ce système d'isolement paralysait leur énergie, quand elles sentirent le besoin d'une unité sérieuse, qui liât toutes les forces vives de la nation en un seul faisceau, capable de résister avec succès aux ennemis qui voulaient le briser, alors Dieu jugea nécessaire de leur faire des remontrances par son prophète Samuel¹. Ces remontrances nous révèlent clairement pourquoi Dieu avait voulu que son peuple demeurât sous un régime politique imparfait.

Chez les Hébreux, tout était sacrifié à la mission religieuse qui était leur vocation principale. Pour qu'ils fussent à l'abri de la séduction, Dieu les avait comme emprisonnés dans la Palestine, à l'abri de tout contact étranger. Il ne voulait point que cette race, qui un jour devait manifester une telle aptitude pour le commerce, se livrât, avant la captivité, au négoce et à l'industrie, parce que ses relations avec les peuples voisins auraient pu altérer la pureté de sa foi. Au sud et à l'est, il l'avait entourée d'une ceinture de déserts; au nord, il avait élevé devant elle les montagnes infranchissables du Liban. Il ne permit même pas qu'elle at-

¹ « On pourrait supposer, dit Ewald, qu'Israël n'eut pas de roi dans les premiers temps, parce que le pouvoir royal n'était généralement pas nécessaire dans ces temps de simplicité, comme chez plusieurs anciennes tribus allemandes et chez les Arabes. Mais cette supposition serait tout à fait fautive. Les Égyptiens et les Chananéens, contre qui les Israélites eurent le plus à combattre, possédaient des rois depuis longtemps; de même les Moabites, les Ammonites et les Iduméens, qui étaient les plus proches parents d'Israël. L'origine des Iduméens nous est cependant bien connue. Cf. Num., xx, 14, avec Gen., xxxvi, 31-39. Les Madianites, comme la plupart des véritables tribus arabes, ne paraissent pas avoir eu de rois. Mais le principal ici et la seule chose propre à Israël, c'est qu'il ne répudia pas proprement la royauté, mais qu'il la posséda (à sa manière) tout aussi bien qu'un autre peuple : il voulut seulement avoir un roi invisible. » H. Ewald, *Geschichte des Volkes Israels*, 1865, t. II, p. 214.

teignit jusqu'aux rivages de la Méditerranée, la grande voie de communication entre les peuples d'alors; il échelonna sur la côte des peuples belliqueux et puissants, avec qui les Israélites furent constamment en guerre et qu'ils ne purent jamais complètement subjuguier. De là, pour eux, la nécessité de vivre isolés dans cette terre de Chanaan, en grande partie inaccessible à l'étranger¹.

Non content de les avoir ainsi séparés du reste du monde, Dieu, pour leur faire sentir davantage combien il les tenait sous sa main, ne voulut point qu'ils eussent d'abord de roi². N'ayant au-dessus d'eux personne capable de les défendre contre leurs ennemis, ils se sentaient davantage sous la dépendance de Jéhovah. Dieu, quoique invisible, était pour eux ce qu'était un roi pour les autres peuples, et comme ils ne doutaient jamais de sa toute-puissance, dans leurs nécessités ils recouraient à lui; ils attribuaient leurs malheurs, avec raison, au juste courroux du Seigneur irrité contre eux par leurs infidélités, ils lui promettaient de mieux observer la loi à l'avenir, et Jéhovah avait pitié d'eux, il combattait à leur tête³ et les délivrait de leurs oppresseurs. On ne peut donc rien imaginer de plus propre à imprimer profondément la notion du vrai Dieu et de la religion véritable, dans l'esprit des Israélites, que ce régime patriarcal qui les mettait, pour ainsi dire, d'une manière sensible et pal-

¹ Voir *Manuel biblique*, 9^e édit., nos 344-345, t. I, p. 650-661.

² Cf. Jud., VIII, 23. Gédéon répond aux Israélites qui lui proposent le pouvoir suprême : *Non dominabor vestri nec dominabitur in vos filius meus, sed dominabitur vobis Dominus*. Voir aussi I Sam. (I Reg.), VIII, 7 et suiv.; Exod., XV, 18; XVIII, 19 (texte hébreu); Deut., XXXIII, 5. Sur ce dernier passage, voir Ewald, *Jahrbücher der Biblischen Wissenschaft*, t. III, p. 234.

³ Jud., V, 13. La confiance qu'inspira dans ces circonstances le secours de Dieu se manifesta dans toute l'histoire d'Israël. Voir Ps. LXXVII (Héb. LXXVIII), 2; XLIII (Héb. XLIV), 2, 10, 11; CIX (Héb. CX), 1; XVII (Héb. XVIII), 48.

pable, à la merci de Jéhovah, et ne leur donnait point d'autre protecteur et d'autre secours que lui¹.

Mais afin de mieux comprendre combien cette organisation sociale était conforme au but principal que Dieu s'était proposé dans la vocation de son peuple, qui était tout entière renfermée dans la conservation de la vraie religion, il est bon de rechercher ce qui aurait eu lieu si, dès son entrée dans la Terre Promise, ce peuple avait eu un roi à sa tête. Nous pouvons nous en rendre facilement compte par ce qui arriva après l'établissement de la royauté.

§ I. — Avantages religieux du régime patriarcal.

Le défaut de centralisation politique avait de graves inconvénients, on ne saurait en disconvenir, et nous l'avons déjà reconnu; mais l'établissement immédiat de la monarchie n'en aurait-il pas eu davantage encore? Les leçons qui ressortent du livre des Juges, ces coups de Providence qui châtaient ou récompensent le peuple selon ses œuvres, tout cela aurait été certainement obscurci sous le gouvernement d'un seul: la responsabilité serait retombée sur la tête du roi et non sur le peuple.

De plus, Israël aurait peut-être cédé sans retour à son penchant vers l'idolâtrie, favorisé qu'il aurait été par les rois. Si ces derniers furent une force politique pour la race de Jacob, ils furent un danger perpétuel pour la pureté de

¹ Comme ce mode de gouvernement n'avait point d'analogue hors du peuple de Dieu, Josèphe, pour en donner une idée aux Grecs, fut obligé d'inventer un mot nouveau, le mot théocratie : *θεοκρατία*, *ὡς ἂν τις εἴποι εἰσαήμενος τὸν λόγον*, *Contra Apion.*, II, 16. Quoique Lycurgue eût parlé au nom du dieu de Delphes, Zaleucus au nom de Pallas Athénè, ils n'avaient rien fait d'analogue à la théocratie mosaïque. Philon avait appelé celle-ci *monarchie*, mais sans en avoir une idée nette. Voir H. Ewald, *Geschichte des Volkes Israels*, 1865, t. II, p. 210.

sa foi. Ouvrons l'histoire et voyons combien de princes furent fidèles à leur devoir : trois ou quatre à peine sur plus de quarante qui régnèrent sur Juda ou sur Israël. Le premier de tous viola la loi si gravement qu'il fut répudié du Seigneur; celui dont le règne jeta le plus d'éclat sur Israël, Salomon, se laissa aller à l'idolâtrie dans sa vieillesse. Sous son successeur Roboam, dix tribus formèrent un schisme et persévérèrent en masse dans le polythéisme jusqu'à la ruine de leur royaume. Si, après plusieurs siècles, les Israélites étaient encore enclins à suivre leurs rois dans les sentiers de Baal et d'Astaroth, combien davantage ne l'auraient-ils pas été au sortir de l'Égypte, lorsqu'ils se trouvaient pour la première fois en contact avec les populations chanaanéennes, qui avaient avec eux tant de points de ressemblance, de parenté même, et qui étaient si adonnées au culte des faux dieux !

La pente était si forte, que les Hébreux s'y laissèrent entraîner plusieurs fois pendant la période des Juges; mais le manque d'union entre les tribus, le morcellement, l'émiettement d'Israël rendait le mal moins grave et plus facilement réparable, parce qu'il était toujours localisé. Ordinairement l'infidélité n'était pas générale. Les chefs particuliers et locaux n'avaient pas non plus la même influence qu'un monarque. Quand les tribus du nord avaient la faiblesse de se courber devant les divinités des Phéniciens, celles du sud ne les imitaient pas. S'il y avait eu alors à la tête du peuple un souverain qui se fût livré à l'idolâtrie, il aurait, avec son pouvoir de despote oriental, inspiré son impiété à toutes les tribus, et à peine quelques âmes fermes et courageuses auraient-elles osé lui résister. Quel péril n'eût pas couru ainsi la vraie religion? Dieu permit donc qu'il n'y eût point d'abord d'unité entre les diverses fractions du peuple hébreu, parce que ce qui était un mal en politique, était un bien en religion.

L'absence de centralisation avait encore un autre avantage. L'isolement, avons-nous dit, était nécessaire au peuple élu pour l'accomplissement de sa mission religieuse, et Dieu voulait par conséquent qu'il restât sans relations avec les peuples voisins, afin de ne pas être absorbé ou au moins corrompu par eux. Mais cette absence de relations ne pouvait exister qu'à la condition que les Hébreux, non contents de ne pas se livrer au commerce, n'entreprissent aucune conquête, car rien n'altère les mœurs et le caractère des nations au même degré que les conquêtes.

Dans un royaume homogène et fortement constitué, outre le danger de l'idolâtrie et de luttes entre le sacerdoce et l'empire, on trouve toujours la passion de s'agrandir : c'est comme la maladie des conquérants, depuis Nemrod jusqu'à Napoléon I^{er}. Tous les États forts abusent de leur force contre les faibles. Si l'on jette un coup d'œil sur l'histoire ancienne de la Chaldée, de l'Égypte, de l'Assyrie, de la Médie, qu'y voit-on? Dès le temps d'Abraham, c'est Chodorlahomor, qui vient faire des razzias dans le sud de Chanaan. Le règne des pharaons se passe à prendre et à être pris. L'Assyrie ne vit que de batailles, comme plus tard les Perses et les Romains. Les Bédouins eux-mêmes, qui ont une existence purement nomade et ne sont pas fixés dans les villes et les villages, se font constamment la guerre de tribu à tribu et vivent de pillage¹. Or cette vie de mouvement et d'activité, de pillage et de guerre, qui eût été celle des Hébreux², si dès le commencement ils avaient eu un pouvoir central, était contraire aux desseins de Dieu sur son peuple, parce que celui-ci ne pouvait s'affermir dans sa foi et ses traditions religieuses,

¹ Les liens de fraternité et le sentiment religieux empêchèrent les Israélites d'en faire autant. On voit néanmoins, même chez eux, quelques guerres intestines. Jud., XII, 1-6.

² Toute l'histoire des rois d'Israël et de Juda en est la preuve.

et maintenir et conserver dans son intégrité le dépôt de la révélation qu'en évitant le contact avec les étrangers.

Il ne faut point croire, du reste, qu'il n'existât absolument aucun lien entre les douze tribus.

§ II. — *L'unité religieuse, lien des tribus d'Israël.*

Nous n'avons étudié jusqu'ici les Hébreux que dans leur état d'indépendance et pour ainsi dire de désagrégation, état voulu de Dieu dans l'intérêt de la religion ; mais dans le tableau de cette époque, un trait essentiel, tout en nous montrant davantage la place prééminente que tenait la vie religieuse chez les enfants de Jacob, nous fera voir en même temps comment Dieu avait trouvé un moyen de maintenir entre les diverses fractions du peuple un véritable lien.

Les douze tribus, indépendantes dans leur gouvernement, souvent divisées d'intérêt à cause de leur situation territoriale différente, avaient néanmoins l'unité religieuse. Ce qui constituait, plus que tout le reste, la nationalité antique, non seulement chez les Hébreux, mais chez tous les peuples, c'était la religion. Chaque pays avait sa religion, mais chaque religion, si l'on peut ainsi dire, avait aussi son pays. Il y avait des dieux particuliers pour les plaines et des dieux particuliers pour les montagnes¹. Quand Jéroboam sépara les dix tribus du nord de la maison de David, il leur donna aussitôt une religion nouvelle, parce que cet ambitieux comprit très bien que s'il ne brisait l'unité religieuse, il ne réussirait pas longtemps à rompre l'unité politique. S'il est vrai que la religion était dans ces temps reculés le ciment le plus indestructible de la nationalité, cela est vrai surtout de la religion

¹ III Reg., xx, 23, 28. — Sur une tablette assyrienne contenant les noms et les titres des dieux, *Cuneiform Inscriptions of Western Asia*, t. III, pl. 67, Ramman et Sala sont qualifiés « dieux des montagnes. » V. Th. Pinches, dans les *Records of the past*, t. IX, p. 27.

mosaïque, plus fortement constituée et plus exclusive que toutes les religions païennes. Dieu n'avait pas répété si souvent, sans motif, qu'il était un Dieu jaloux¹.

De plus, en dehors de cette organisation même de la religion, Dieu avait établi certaines pratiques destinées à resserrer ou à renouer tous les ans entre les enfants de Jacob les liens qui, sans cela, auraient pu se relâcher. Nous avons dit comment, dans le culte, tout était réglé d'après la loi d'une stricte unité. Il n'était permis, en conséquence, d'offrir à Dieu des sacrifices qu'en un lieu unique et, pour prendre part au culte solennel, tous les Hébreux étaient obligés de se rendre, trois fois par an², au sanctuaire où était l'arche, afin de participer aux fêtes en l'honneur de Jéhovah. Ces réunions annuelles rappelaient nécessairement aux Israélites qu'ils ne formaient qu'un seul peuple, de même qu'ils adoraient un seul Dieu. En même temps qu'on y remplissait les devoirs de la religion, on ne pouvait s'empêcher de s'y occuper des intérêts communs à tout le peuple³, et ces réunions étaient ainsi, par la force des choses, comme un grand parlement de toute la nation rassemblée qui devait, à la longue, amener une sorte de fédération plus étroite entre les diverses parties de la communauté, et produire enfin la monarchie, comme il arriva en effet.

On ne peut affirmer que la loi qui ordonnait à tous les Hébreux d'assister trois fois par an aux grandes fêtes célébrées dans le lieu où se trouvait l'arche d'alliance ait été toujours fidèlement respectée. Elle a dû être violée plus d'une fois par des individus isolés, peut-être même par des tribus entières. Le livre des Juges qui, comme nous l'avons dit,

¹ Exod., xxxiv, 14; Deut., iv, 24; v, 9; vi, 15; Jos., xxiv, 19, etc.

² La loi, Exod., xxiii, 17; xxxiv, 23; Deut., xvi, 16, prescrivait à tous les hommes de se rendre trois fois par an, aux fêtes de la Pâque, de la Pentecôte et des Tabernacles, au lieu où était l'arche d'alliance.

³ Jud., xx, 1.

n'est pas une histoire, mais une simple collection d'épisodes, ne nous a pas renseignés sur tous ces détails. Nous apprenons cependant accidentellement que les réunions religieuses avaient lieu à Silo¹, selon les prescriptions de Moïse, et que l'on y prenait des résolutions importantes². Les écrivains sacrés, qui ont si souvent occasion de reprocher aux Hébreux leurs actes idolâtriques ne parlent pas de cette infraction. N'est-ce point parce qu'ils ne la commettaient pas en effet?

Il ne faut pas oublier d'ailleurs que, si le culte de Jéhovah était exclusif, celui des faux dieux ne l'était pas. Il est très vraisemblable que les Israélites qui tombaient dans le crime de l'idolâtrie, n'en continuaient pas moins la plupart à adorer aussi Jéhovah et voulaient unir la religion du Dieu de leurs pères à celle des pays qu'ils habitaient : ils partageaient en cela la croyance générale des polythéistes d'alors, croyance que nous avons déjà signalée et sur laquelle nous reviendrons encore plus loin : que chaque pays avait ses dieux propres ; d'où l'on concluait que chacun devait servir, avec les dieux de ses pères, ceux des lieux où il demeurerait. Quand Jéroboam éleva des autels aux veaux d'or pour les tribus schismatiques, il ne se crut pas

¹ Dès le ch. II des Juges, 4-5, il est parlé d'une de ces réunions, qui, nous dit le texte hébreu, eut lieu à *Bokim*. La Massore suppose que l'original a ici une lacune, et nous lisons en effet dans une traduction grecque : ἐπὶ τὸν Κλασθμῶνα (בכים, *Bokim*, « pleurs, » καὶ ἐπὶ Βαθὴλ καὶ ἐπὶ τὸν οἶκον Ἰσραήλ, qui semblent impliquer une phrase hébraïque ainsi conçue : « Bokim, près de Béthel. » *Bokim* doit donc être le même lieu que *Élôn bakout*, qui a le même sens, et dont la position nous est indiquée, Gen., xxxv, 8. H. Grätz, *Geschichte der Juden*, t. I, p. 104, note.

² Jud., XXI. Il est dit expressément au §. 19 que l'on se réunissait tous les ans à Silo pour célébrer une fête qui paraît être celle des Tabernacles. L'arche était ordinairement à Silo. Les mots *eo tempore*, Jud., xx, 27, c'est-à-dire au temps de la guerre, pour expliquer comment l'arche était en ce moment à Béthel, confirment qu'elle était dans les autres temps à Silo. I Sam. (I Reg.), I, 3.

seulement obligé d'imposer ce culte, qui n'était d'ailleurs probablement qu'une forme illégale de celui de Jéhovah, mais il crut, de plus, nécessaire de défendre formellement d'aller à Jérusalem, devenue le sanctuaire du vrai Dieu¹.

Le peuple se rassemblait donc tous les ans, à l'époque des fêtes, auprès du tabernacle du Seigneur, où il consultait Jéhovah par l'*urim* et le *thummim*². C'est à Silo, près de l'arche que Josué acheva la distribution de la Terre Promise³; c'est là que les prêtres reçurent les villes qui leur étaient destinées⁴; c'est là sans doute aussi que Josué adressa au peuple quelques-unes de ses dernières recommandations⁵. C'est à Maspha et à Silo, près de l'arche du Seigneur⁶, que les tribus d'Israël résolurent de punir le crime des Benjamites. Le père de Samuel, nous dit le texte, se rendait tous les ans à Silo, « aux jours marqués⁷, » et tout Israël faisait comme lui⁸. Ces réunions périodiques habitaient le peuple et ses chefs à se rassembler pour se consulter et pour délibérer ensemble sur leurs intérêts communs. C'est ainsi que les chefs du peuple se réunirent et allèrent trouver Samuel à Ramatha pour lui demander un roi⁹. L'unité religieuse maintenait donc une certaine unité politique, jusqu'à ce qu'elle amenât, à la longue, l'unité monarchique, ébauchée sous le grand prêtre Héli et complétée par le prophète Samuel.

Enfin, dernier trait à remarquer, l'organisation lévitique

¹ III Reg., XII, 26-29.

² Sur l'*urim* et le *thummim*, voir notre *Manuel biblique*, 9^e édit., t. I, n^o 385, p. 761.

³ Jos., XVIII-XIX.

⁴ Jos., XXI.

⁵ Jos., XXIII. L'arche avait peut-être été transportée à Sichem, quand Josué fit aux chefs du peuple son dernier discours. Jos., XXIV.

⁶ Jud., XX, 1, *ad Dominum*; XX, 18, *in domo Domini*.

⁷ I Sam. (I Reg.), I, 3.

⁸ Cf. I Sam. (I Reg.), II, 22.

⁹ I Sam. (I Reg.), VIII, 4.

contribuait très efficacement au maintien de la religion en Israël et plus efficacement sous le régime patriarcal que sous le régime monarchique, où le pouvoir du roi aurait pu l'annihiler; ce pouvoir l'affaiblit en effet plus tard, d'une manière si sensible, que Dieu fut obligé de susciter, presque sans interruption, des prophètes, afin de maintenir son œuvre contre la royauté.

Quelle que fût la ressemblance qui existait entre le régime patriarcal des tribus israélites et celui des tribus bédouines, il y a entre elles cette différence notable, que nous devons rappeler ici : la constitution du sacerdoce. Cette institution n'a point d'analogue parmi les peuples orientaux. Le sacerdoce hébreu formait un corps à part, ce qui n'a pas lieu chez les nomades; il n'était pas non plus une caste, possédant et gouvernant, comme en Égypte et en Chaldée : fait curieux, surtout chez un peuple théocratique comme les Hébreux, la tribu de Lévi n'avait pas eu de part dans le partage de la Terre Promise¹. Son ministère est tout spirituel, elle est privée de pouvoirs politiques : elle ne peut même songer à user efficacement de l'influence que lui assurent ses fonctions sacerdotales, parce qu'elle ne forme pas un tout compacte; et là où elle peut se grouper, au moins en partie, dans les sanctuaires, son action est paralysée, car le sanctuaire n'est pas dans une ville qui lui appartienne, mais à Silo, dans la tribu d'Éphraïm, plus tard à Jérusalem, possession de Benjamin et de Juda. De plus, par une admirable disposition, les villes qui lui sont données pour habitation sont disséminées dans toute la Palestine, et cette dispersion des lévites, dans toutes les tribus, contribue efficacement à maintenir partout la fidélité à la loi et à rappeler à tous les Israélites qu'ils ne sont que les enfants d'un même père. C'est ainsi que la religion corrige les défauts du régime patriarcal.

¹ Voir t. II, p. 545.

CHAPITRE III.

LA RELIGION DES CHANANÉENS.

Après avoir étudié l'organisation politique du peuple hébreu du temps des Juges, il nous faut étudier la religion des peuples qui les environnaient, avant d'entrer dans les détails de l'histoire de cette période, qui serait sans cela, peu intelligible¹.

Quand s'ouvre la période des Juges, Israël est solidement et définitivement établi en Palestine, mais il n'a pas réussi à en chasser complètement les anciens possesseurs. Au nord du pays, au pied de l'Hermon et sur la frontière phénicienne, il reste encore des Chananéens², un moment déconcertés et abattus, mais prêts à relever la tête à la première occasion favorable.

¹ Sur les dieux des races sémitiques en général et des Chananéens en particulier, voir A. Réville, *La religion des Phéniciens*, dans la *Revue des deux mondes*, 15 mai 1873, p. 382-393; Meyer, *Ueber einige semitische Götter*, dans la *Zeitschrift der deutschen morgenländischen Gesellschaft*, 1877, t. xxxi, p. 716-741; H. Sayce, *The gods of Canaan*, dans la *Contemporary Review*, septembre 1883, t. XLIV, p. 385-400. Sur la religion des Phéniciens, voir Thiele, *La religion phénicienne*, dans la *Revue de l'histoire des religions*, t. III, 1881, p. 167-217; E. Renan, dans le *Journal officiel*, 30 novembre 1880, p. 11732; J. Halévy, *ibid.*, 15 août 1881, p. 4648-4649. — Sur les religions chananéennes, Bourquenoud et Dutau, *Études archéologiques*, dans les *Études religieuses*, octobre 1864, p. 296-298; 306-312; novembre 1865, p. 370-380; avril 1866, p. 309-325. — Sur la religion des Chaldéo-Assyriens, A. H. Sayce, *Lectures on the origin and growth of Religion as illustrated by the religion of the ancient Babylonians*, in-8°, Londres, 1887; J. Halévy, *La religion des anciens Babyloniens*; dans la *Revue de l'histoire des religions*, mars 1888, t. XVII, p. 169-218.

² Jud., III, 3.